



UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 26.01.2026

ILYA DE LA VILLE POUR TOUTES SORTES DE TAXI.

INTERPELLATION : Il appartient manifestement à la Commune de Delémont de réglementer les activités de taxi et de voitures avec chauffeur. Ne serait-il pas le moment de revoir le concept compte tenu de l'arrivée de Uber et de l'importance croissante de l'activité des taxis privés qui offrent des prestations non couvertes par le service public.

L'attribution à la fin de l'année 2025 d'une 5^{ème} concession A de taxi autorisant le stationnement à la Gare, et la coexistence de concession B (3 dit le QJ du 10 janvier) qui offrent des prestations meilleures marché. La concurrence est donc vive et l'arrivée de Uber dont le déploiement a été annoncé le 10 décembre suscite des craintes et des demandes d'encadrement pour bien distinguer les taxis privés, les voitures de transport avec chauffeur (VTC) et les plateformes numériques de mise en relation. Les autorités cantonales renvoient la balle aux règlements communaux.

A Delémont le PubliCar Delémont/Mobiju est un autre acteur qui se présente comme un taxi privé subventionné par la Commune pour couvrir certaines zones mal ou pas couvertes par les bus, dans des horaires standards (8h-11h30, 13h30 à 17h et 10h-17h les dimanches et jours fériés. Il est difficile d'évaluer précisément l'importance de cette subvention-là dans le budget 2026 ni son efficacité ou sa fréquentation, sans compter la pertinence du prix (forfait de 2 frs par personne et trajet ?).

Dans Bilan de janvier 2026, no 581, il est précisé que comme la réglementation cantonale n'autorise pour l'instant que l'activité taxi, les premiers chauffeurs utilisés seront donc exclusivement des taxis professionnels, parfois employés par des sociétés locales, parfois indépendants, qui compléteront leurs revenus avec UBER. La compagnie dévoile aussi que la Suisse est un terrain d'essai pour de nouvelles fonctionnalités comme Uber Senior ou Uber Assist.

Vu la situation delémontaine caractérisée par un réseau non desservi de manière optimale ou même inégale, les horaires limités de PubliCar, les limitations de places de parc restreignant les accès non seulement aux commerces mais aux soins de proximité, pénalisant les seniors à mobilité réduite, les menaces de restrictions idéologiques à la circulation automobile,

ne serait-il pas plus judicieux de développer l'activité privée, souple et couvrant toutes les plages d'horaire plutôt que de subventionner largement

un modèle rigide public. Il y a de la place pour tous, un service à la clientèle et les nouvelles fonctionnalités UBER ne manque pas d'intérêt. Les taxis assurent des fonctions essentielles comme des transports médicaux, transports scolaires, transport de personnes âgées et à mobilité réduite, les besoins de proximité de la population et l'accès aux commerces et thérapeutes, pharmacies de la Ville.

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig

